

ETAT DES LIEUX D'ENTRÉE

Vous allez bientôt emménager dans votre nouveau logement. Afin de vous faciliter la tâche, nous vous demandons de faire attention à quelques points que vous trouverez ci-dessous :

A prendre avec à l'état des lieux

- Preuve du paiement du 1^{er} loyer
- Copie de la garantie bancaire
(Faute de quoi les clés ne pourront vous être remises)

Formalités d'arrivée

- Annoncer l'arrivée au contrôle des habitants
- Annoncer l'arrivée aux services industriels
- Changer votre abonnement internet
- Changer votre abonnement téléphone
- Etablir de nouvelles assurances (ménage, RC)
- Informer la poste

A faire avant de déménager

- Avertir votre employeur du congé que vous prenez pour déménager
- Visitez votre futur logement et prévoyez les emplacements de vos meubles
- Faites connaissance avec le concierge et demandez-lui les règles à respecter
- Organisez la garde de vos enfants et animaux pour le jour du déménagement
- Informez-vous de la date de passage de la voirie pour les objets encombrants

Remarques

La date de l'état des lieux vous sera fixée ultérieurement par la régie. Si celle-ci ne conviendra pas au locataire, celui-ci pourra se faire représenter par la personne de son choix moyennant une procuration écrit.

Avec nos remerciements et au plaisir de vous accueillir dans l'immeuble.

Les Régisseurs Loeffel SA